

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Ensemble formé sur la commune de Sigy-le-Châtel par le village et délimité comme suit...

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'urbanisme et du logement vu l'avis émis par le conseil municipal et la délibération de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique et privée

Superficie :

382 ha

Qualification du site :

Site rural, historique et naturel

Caractéristiques intrinsèques : Ensembles bâtis ruraux (village et hameau), ruines château fortifié, église, espaces agricoles et naturels, cours d'eau

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt paysager et historique

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

- **Antérieure**
 - Inscription au titre des sites de l'ensemble formé par les ruines de l'ancien château féodal le 30 janvier 1936
- **Ulérieure**
 - Inscription au titre des monuments historiques de la Maison Monnier le 20 août 2009

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

1 fiche (MH)

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

- **Inventaire ZNIEFF**
 - ZNIEFF type 1 « Essart Gorne » : partie est du site inscrit
 - ZNIEFF type 2 « Côte châlonnaise de Chagny à Cluny » partie est du site inscrit
 - ZNIEFF type 2 « Grosne et la Guye » : partie ouest du site inscrit

Autre

- **Pays d'Art et d'histoire « Entre Cluny et Tournus »** (labellisé en octobre 2010)

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site inscrit porte sur le village de Sigy-le-Châtel et ses abords. Il est délimité à l'ouest par la rivière la Guye et à l'est par les lignes de crêtes boisées qui surplombent la vallée.



La vallée de la Guye est une vallée ouverte, au relief peu marqué. Les paysages horizontaux des prairies sont structurés par les linéaires de haies et un semis d'arbres qui accompagnent les haies et marquent les emprises de la rivière et des ruisseaux. Les constructions sont regroupées dans deux ensembles bâtis, le village et le hameau de Hautecour.



Le village se déploie entre deux buttes au sommet desquelles se dressent face à face, les ruines de l'ancien château féodal et l'église de l'ancien prieuré clunisien Saint-Nicolas.



Le bâti est peu dense, organisé autour de cours et cerné de jardins clos par des murs de pierre sèche. Il présente une grande homogénéité tant en termes d'implantation des constructions, d'orientation des façades parallèles ou perpendiculaires à la pente, que de matériaux des façades (moellons, pierres de taille et enduits ocre pâle) et des toitures (petites tuiles plates brunes).



Les maisons à galerie, caractéristiques de l'habitat vigneron traditionnel sont nombreuses et se déclinent de la petite maison rurale à l'imposante maison de maître à tourelles.



SON ENVIRONNEMENT

Le site de Sigy-le-Châtel présente des paysages caractéristiques de la vallée de la Guye, située à l'ouest de la côte mâconnaise.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Les habitants de Sigy-le-Châtel ont créé deux associations destinées à sauvegarder le patrimoine de la commune :

- l'Association de la Sauvegarde de l'église et du patrimoine créée en 1974 et dont l'action a notamment permis la réfection intérieure de l'église, la restauration de lavoirs, d'un four à pain et de croix, la pose de plaques de rues et de chemins. L'association organise des événements pour soutenir ses actions : concerts à l'église, brocante, randonnées...

- L'association du Vieux château de Sigy-le-Châtel, créée en 2011 qui s'est donnée pour vocation la sauvegarde et la mise en valeur des ruines du château par l'organisation d'un festival de théâtre sur le site du château.

Etat du site

L'ensemble du site inscrit a conservé les qualités patrimoniales qui ont justifié sa protection au titre des sites, tant au niveau du grand paysage que des secteurs bâtis.

Des hangars récents ont été construits dans le village, dont l'un jouxte l'église. Leur intégration est très satisfaisante du fait de leur respect des règles d'orientation ainsi que des couleurs des façades et des toitures du bâti ancien.



EVALUATION REGLEMENTAIRE

Du fait de l'inscription au titre des monuments historiques d'une maison à galerie du 18^{ème} siècle, la maison Monnier, l'ensemble du village est concerné par la servitude des abords de ce monument historique qui ne couvre pas, en revanche, le hameau de Hautecour.

La qualité patrimoniale très préservée des paysages, des ensembles bâtis et des constructions de la commune de Sigy-le-Châtel et la forte implication des habitants dans la sauvegarde de ce patrimoine pourrait justifier de la mise en place d'une AVAP qui permettrait de garantir la pérennité de ce patrimoine par la définition de prescriptions précises et adaptées

RECOMMANDATIONS DE GESTION

• Grand paysage

- Protection des haies et du « semis » d'arbres qui structurent les paysages de prairies,
- Maintien de la qualité de la lisière boisée qui surplombe la vallée,
- Intégration paysagère et qualité architecturale des éventuelles nouvelles constructions agricoles :

orientation des bâtiments, couleurs des façades et des toitures, traitement paysager des abords.

• Secteurs bâtis

- Espaces publics : intégration des édicules techniques,
- Constructions : veiller à l'intégration et à la qualité des portails, des vérandas....

